Commune de Canet

Adresse mail : secrétariat@canet-aude.fr. téléphone : 04 68 43 81 42

LA GAZETTE CANÉTOISE

FEVRIER 2026

N°130

Panneau pocket

Canet Événement

www. canet-aude.fr

mairie de Canet-d'Aude

LE MOT DU MAIRE

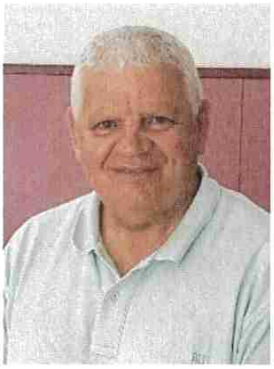

Chères cauteises, chers cauétois,

En mars prochain, comme je l'avais prévu, je ne serai pas candidat aux élections municipales.

Après 37 années comme maire de la commune j'ai décidé de ne pas briguer un nouveau mandat.

J'ai occupé cette fonction avec enthousiasme, en la vivant passionnément mais avec humilité. Je garderai d'excellents souvenirs et la richesse de belles rencontres.

Nous avons réalisé bon nombre d'investissements et de projets. Mais tout ce travail je le dois aux élus qui m'ont accompagné ainsi qu'à la compétence et l'implication des agents techniques et administratifs habités par le sens du service public.

Je dois avoue que j'écris ces quelques lignes avec beaucoup d'émotion, on ne quitte pas une telle fonction sans éprouver de réelles sensations.

Une autre équipe rajeunie apportera un souffle nouveau pour une belle continuité, j'en suis convaincu.

La vie est faite pour écrire de nouvelles pages, se lancer d'autres défis.

Canet restera mon village de coeur!

A l'aube de cette nouvelle année je vous adresse mes meilleurs vœux, réussite dans vos projets sans oublier une belle santé.

Alain Thierrant

LE MOT DU 1ER ADJOINT

Chères Canétoises, chers Canétois,

Le mandat municipal arrive à son terme. À cette occasion, je souhaite saluer l'engagement des élus qui ont consacré de nombreuses années au service de l'intérêt général. Leur travail, souvent discret mais essentiel, a contribué au bon fonctionnement de notre commune. Je les remercie sincèrement et leur adresse tous mes vœux pour la suite de leur parcours, ou pour une retraite bien méritée.

Les récents épisodes pluvieux ayant entraîné des débordements nous rappellent l'importance de l'anticipation et de la préparation face aux risques majeurs. Si les inondations constituent une préoccupation connue, d'autres situations doivent également être prises en compte, comme les incendies ou les phénomènes liés à l'évolution climatique et aux caractéristiques de notre territoire. Un travail de préparation est engagé afin de renforcer notre capacité collective à faire face à ces situations, notamment à travers des actions de formation et des exercices adaptés.

Canet est aujourd'hui un village vivant, dynamique et attractif. Cette vitalité repose avant tout sur l'implication de ses habitants : au sein des associations, dans l'activité économique, agricole, et plus largement dans la vie communale. Cette énergie collective constitue une force pour notre territoire.

À l'approche d'une nouvelle étape démocratique, il appartient à chacun de continuer à faire vivre cet esprit de responsabilité et de solidarité qui caractérise notre commune. C'est ensemble que s'écrit l'avenir de Canet.

Avec toute ma considération.

Frédéric HERNANDEZ
Adjoint au Maire

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025

Un moment rempli d'émotion en mémoire de nos soldats tombés pendant la terrible première guerre mondiale. Monsieur HERNANDEZ Frédéric, 1er adjoint au Maire a prononcé un discours empreint de respect, rappelant le courage et le sacrifice de nos soldats. Les enfants présents ont tenu à rendre hommage à nos héros.

ASSOCIATION SAINT MARTIN

En ce 11 Novembre l'Association Saint Martin avec le soutien de la Mairie de Canet a accueilli en l'église Saint Martin le chœur de Capestang dirigé par Jean HENRIC.

Les dons recueillis seront consacrés à la restauration du chemin de croix. Un grand merci à tous les généreux donateurs.

HERITAGE ROMAIN

Madame JUAN Nicole, passionnée d'archéologie a fait don à la commune de plusieurs objets dont certains remontent à plus de 2000ans.

Une vitrine a été installée au 1er étage de la mairie où vous pourrez découvrir de nombreux vestiges romains découverts sur nos terres Canétoises.

ATELIERS THEATRE MJC

Les enfants de l'atelier théâtre de la MJC ont mis le feu à la scène avec des saynètes pleines de fraicheurs, d'énergie et de talent.

Un énorme bravo à tous ces comédiens en herbe et un grand merci à Line pour son engagement auprès des enfants.

MARCHE DE NOEL

C'est sous un soleil éclatant que s'est déroulé le Marché de Noël organisé par l'association « Les Pitchouns de la Plaine ». De nombreux exposants ont proposé de belles idées cadeaux pour Noël et des stands de restauration ont régalé petits et grands tout au long de la journée jusqu'à 22 Heures.

REPAS DES AINES

Le repas des Aînés s'est déroulé dans une excellente ambiance. Plus de 80 personnes sont venues partager ce moment de convivialité. L'après-midi a été animé en musique par le duo « Etincelle », qui a su créer une atmosphère festive et chaleureuse.

PERE NOEL DANS LA COUR DE LA MAIRIE

Même sous la pluie le Père noël n'a pas manqué son rendez-vous avec les enfants. Gourmandises et bonne humeur étaient au rendez-vous pour les plus petits pendant que les plus grands se régalaient de vin et chocolat chaud, chouquettes et tortillos offert par la Municipalité.

Association des commerçants - Canet

L'Association des commerçants de Canet a pour ambition de dynamiser le village tout en harmonisant la vie commerciale.

Elle souhaite recréer du lien entre les commerçants et les habitants, sans oublier les autres associations qui font vivre le village.

Il y a une vingtaine d'années, le carnaval était un grand rendez-vous festif et populaire. Aujourd'hui, grâce à cette belle complicité collective, il s'apprête à renaître et à retrouver toute sa place dans la vie locale.

À travers ce carnaval, le lien intergénérationnel sera au cœur de l'événement, dans un esprit de partage, de convivialité et de bonne humeur.

Des commerçants unis, c'est un village qui revit.

Secrétaire : Jean René MEFFE – magasin VIVAL
Trésorier : Pierre ROSTOLL -Boulangerie
Président : Benjamin CARAYOL – Bistrot Pilar
Autres Membres : Malika et David BOUCABELLE: Canet Pizza
Manon DURAND et Marine ROSTOLL: Institut M et la Belle et le Barbu

ASSOCIATIONS CANETOISES	NOM DU PRESIDENT - E
Club de pétanque	Président: BONTE Laurent 06.72.18.91.18 Responsable : GAILLARD Mylène 06.79.16.68.51
M.J.C.	Responsables : SOLIER Catherine : 06.12.81.32.59 LOUIS Dominique 06.63.78.97.13
Majos Twirling Club	Responsable : Madame PICOCHE 06.99.81.18.21
Club de Tennis	Président : JALABERT Jean-Michel 11200 CANET 06.10.85.55.59
Comité des Fêtes	Président: ARDID Damien 07.86.85.64.12
ACCA de CANET chasse	Président: CRUCHANDEAU Serge 04.68.43.87.72
La Gaule Canètoise Pêche	Président : Mr GRAS Claude 04.68.43.82.39
CANT'EMAUX	Président : SANCHEZ Gérard 06.07.18.72.61
Bibliothèque Municipale	Responsables : Mes CABROL, SUBRA et BALLESTER
Photo Vidéo Club	Président : AYE François 07.81.03.33.55
Amicale donneurs de sang	Présidente : CABROL Elyette 06.61.22.08.53 Contact SANCHEZ Gérard 06.07.18.72.61
Fan Auto Moto	Président : SIMON Eric 06.88.76.33.14
Association Départementale De Théâtre Amateur	LEGENDRE Isabelle - Port la Nouvelle
Village au Sec	Président :CASTRO Louis 06.16.32.74.03
Association St Martin (Culture et Patrimoine)	Responsable : DUTREIL Dominique 06.88.89.87.12
L'Art Mateur (Arts et Théâtre)	Président : SIMON Didier 06.41.20.69.76 Trésorier : INVERNON Yves 06.81.23.25.37
Club de PATCHWORK	Présidente : SYLVESTRE Carmen 04.68.43.82.92
Canet remise en forme	Président : LEPANSE Jean-Pierre 06.50.08.82.61
Lutte contre le cancer	Présidente : GARCIA Geneviève 06.80.13.42.16
Association Sportive Canétoise Rugby	Président : LANGLADE Walter 06.86.72.37.72
Billard Canétois	Président : PASTOR Gilbert 06.28.05.27.94
Permaliens	Président : VANDAELE Cédric 07.88.60.93.42 Co-Présidents :GARCIA Reine : 06.08.72.07.81 MEUNIER Freddy : 07.61.10.99.01
Les pitchouns de la plaine	Président : SALVADOR Guillaume Secrétaire BISCHOFF Frédérique 06.67.92.94.75
Territoire à coeur	Président : BALLESTER Bernard 06.10.27.81.84
Association des commerçants de la Promenade	Président : CARAYOL Benjamin 07.70.75.27.17

Extension des espaces sans tabac au 1er juillet 2025

Depuis le 1er juillet 2025, l'interdiction de fumer est étendue à de nouveaux espaces du quotidien. **L'objectif** : renforcer la protection des populations, notamment des plus jeunes, face aux dangers du tabagisme actif et passif, et favoriser la dénormalisation du tabac dans l'espace public.

Quels sont les nouveaux lieux concernés ?

Conformément à l'arrêté ministériel, il est désormais interdit de fumer dans les lieux suivants :

- **Parcs et jardins publics** ;
- **Plages** bordant des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire ;
- **Zones affectées à l'attente des voyageurs** (comme les quais ou arrêts de bus) ;
- **Espaces non couverts des bibliothèques** ;
- **Espaces non couverts des équipements sportifs** (au sens de l'article R. 312-2 du code du sport) ;
- **Abords immédiats** :
  - des établissements scolaires,
  - des lieux accueillant, formant ou hébergeant des mineurs,
  - des bibliothèques,
  - des équipements sportifs.

Un arrêté à paraître précisera que **ce périmètre devra être d'au moins 10 mètres** autour de ces établissements. Des contrôles seront mis en place par les collectivités locales et les forces de l'ordre. **En cas d'infraction, une amende forfaitaire pourra être appliquée**, à l'image de ce qui existe déjà pour l'interdiction de fumer dans les lieux clos.

Du côté des artisans

Laurent (à gauche) et Benjamin (à droite) SYLVESTRE, deux enfants de Raissac, domiciliés à Canet d'Aude.

Benjamin est gérant de la société SARL BENJAMIN SYLVESTRE. Entreprise d'installation et maintenance en froid professionnel et climatisation pour les particuliers et professionnels. Installé sur la commune depuis 9 ans. **06.58.46.15.13**

Laurent récemment installé sur la commune, est quant à lui gérant d'une autoentreprise LS FROID ET CLIM qui propose ses services en froid industriel et commercial (cuisine professionnelle, armoire réfrigérée, …) **07.67.64.57.52**

RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MIEUX TRIER, RÉDUIRE SES DÉCHETS :

Quels sont les bons gestes ?

PLUS DE 200 POINTS DE TRI SONT ACCESSIBLES SUR NOTRE TERRITOIRE
Retrouvez le plus proche de votre domicile sur notre carte interactive

→ Via ce lien :
www.ccrlcm.fr/vivre-ensemble/traitement-des-dechets/carte-interactive-tri

→ Ou en flashant ce QR code

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Emballages en plastique
Bouteilles et flacons en plastique, bouteilles de produits ménagers

Emballages en métal
Canettes de soda, boîtes de conserve, aérosols (déodorant), bouteilles de sirop, aluminium

Tous les papiers et cartonnettes
Boîtes en carton, papiers, journaux, magazines, boîtes à œufs...

Briques alimentaires
Briques de lait, briques de jus de fruit

Petits emballages
Tubes de dentifrice, barquettes, sacs plastiques, pots de yaourts...

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Donnez-leur une nouvelle vie en les déposant dans les colonnes jaunes !

QUE DEVIENNENT-ILS ?
Les emballages et les papiers sont envoyés au centre de tri du Pôle environnement de **Carcassonne** pour être triés et recyclés.

QUELQUES EXEMPLES

- 6 BRIQUES ALIMENTAIRES = 1 ROULEAU DE PAPIER TOILETTE
- 670 CANETTES = 1 CADRE DE VÉLO
- 15 BOUTEILLES DE LAIT = 1 ARROSOIR
- 18 JOURNAUX MAGAZINES ET REVUES = 1 BOÎTE À ŒUFS

LE VERRE

Emballages en verre
Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre

VERRE

Le verre est recyclable à 100% et à l'infini !
Le déposer dans les colonnes vertes, c'est favoriser l'économie circulaire !

LE COMPOSTAGE, C'EST FACILE !

VENTE DE COMPOSTEURS EN BOIS À LA CCRLCM 10€

PRÊT DE PETITS BROYEURS DOMESTIQUES À LA CCRLCM GRATUIT

QUE DOIS-JE METTRE DANS MON COMPOSTEUR :

50% de déchets de cuisine
Épluchures de fruits et légumes, marcs de café avec son filtre, sachets d'infusions, coquilles d'œufs écrasées, rouleaux de papier toilette coupés en morceaux, pâtes, riz ou encore essuie-tout...

50% de déchets de jardin
Fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse (une fois séchées), tailles de haies broyées, petits branchages, broyats, mauvaises herbes non grainées...

Laurier rose, feuilles de platanes, résineux

COMPOST

LES ORDURES MÉNAGÈRES, COMMENT ÇA MARCHE ?

BAC INDIVIDUEL ET BAC COLLECTIF

Vaisselle et verre cassés

Produits d'hygiène
Cotons, couches, éponges

Petits objets en plastique
Stylos, brosses à dents, rasoirs

Restes alimentaires non-compostables

Je dépose mon sac fermé dans le bac.

NE PAS METTRE :
Les cartons
Les déchets verts
Tout autre déchet encombrant

À LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Je présente mon bac la veille de la collecte et le rentre dès que possible après le passage du camion.

Les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

Chaque année, des milliers d'hectares de forêts, maquis et garrigues partent en fumée. Bien souvent, ces catastrophes, qui peuvent entraîner la perte de vies humaines et la destruction de biens personnels ou collectifs, peuvent être évitées par des gestes simples.

Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé constituent l'un des outils principaux de la défense des forêts contre les incendies. La réduction de la masse végétale combustible permet de diminuer l'intensité des feux et de ralentir leur progression en créant des discontinuités. La protection des enjeux est facilitée et la sécurité des pompiers renforcée.

Les obligations légales de débroussaillement sont prévues par le code forestier. Dans chaque département le préfet arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillement selon la nature des risques.

Une cartographie dynamique des obligations légales de débroussaillement des particuliers et des gestionnaires d'infrastructures est accessible via le lien suivant : **https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=97d6dd9f-8e15-4505-8892-a7783d63ccaa**

Retour collecte de sang du 07.01.26

- 34 donneurs et prélevé 33 dons de sang

Soit 34 volontaires, qui, par leur geste généreux et bénévole, contribuent à nous permettre de répondre aux nombreuses demandes des hôpitaux et cliniques de notre région, qui outre les soins aux malades et aux opérés, doivent faire face également aux accidents de la route.

ASSISTANTES MATERNELLES

BACH Diane	**06.87.58.90.32**	
BATAILLER Anne	**04.68.43.91.62**	**06.87.49.66.56**
CABANEL Anaïs	**06.47.84.55.62**	
CELLA Marie-Pierre	**06.42.32.92.50**	
ENEE Sandrine	**04.68.43.35.14**	**07.55.64.49.65**
EICHHOLTZER Sylvain	**06.36.84.18.78**	
GARABEDIAN Laurie	**06.21.34.15.88**	
JORY Patricia	**06.09.95.95.82**	
LASTRA Aurélie	**06.20.10.29.18**	
LECHAT Martine	**06.85.35.93.79**	
MORANT Frédérique	**06.77.66.31.04**	
PALISSER -FABRE Virginie	**06.28.53.29.12**	
SANCHEZ Christine	**07.68.72.88.89**	

A VOS AGENDAS

DIMANCHE 8 MARS
SALLE DES FETES
9H00 – 17H00
VIDE DRESSING avec la MJC
Inscriptions : 10 € la table
Dominique 06 63 78 97 13
Cathy 06 12 81 32 59

Les élections se dérouleront dans la salle polyvalente
1, cour de la mairie
Les cartes électorales seront remises aux nouveaux inscrits quelques jours avant le scrutin.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS

Réduire la vulnérabilité de ma maison aux inondations

Ai-je droit à une subvention ?

Le diagnostic et les travaux peuvent être subventionnés par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier », si le logement est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI). Le taux de subvention est de 80 % pour les travaux, avec la possibilité de bénéficier à l'avance des fonds, à hauteur de 30 % du montant de la subvention.

Point de vigilance

Les batardeaux (panneaux ou structures amovibles posés devant les portes et autres ouvertures pour empêcher l'eau d'entrer en cas d'inondation) sont les dispositifs les plus souvent utilisés. Il est important de rappeler qu'il est fortement déconseillé d'en installer d'une hauteur supérieure à 80 cm : au-delà, la pression exercée par l'eau sur le bâtiment serait trop forte et pourrait provoquer une rupture brutale, susceptible de mettre les personnes en danger.

Les imprimés vous permettant de faire une demande de subvention sont disponibles en Mairie
La direction départementale des territoires (et de la mer) est chargée d'instruire les demandes relatives au fonds Barnier.

Lundi 19 janvier 2026 23H36

L'eau aux portes du village
Chemin du Moulin, côté Chapelle

Maison famille CONTE

Route de Ventenac

Niveau Tennis vers le village

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence 72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

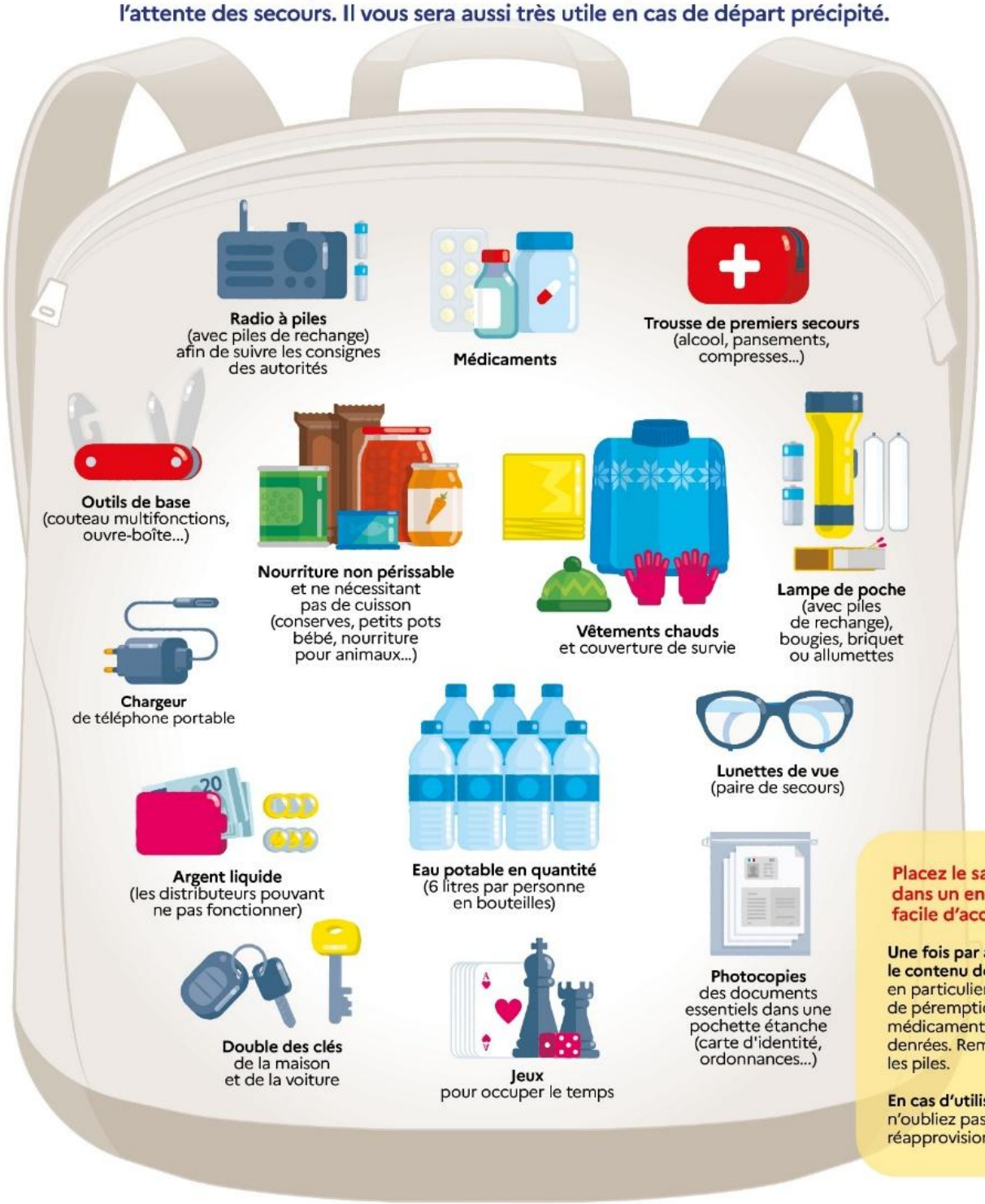

Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

Chargeur
de téléphone portable

Lunettes de vue
(paire de secours)

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

votre logo

© Illustration : Antoine Dagan - CITIZENPRESS

TELEALERTE

Inscription à la téléalerte

Dans un souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs, la Mairie de CANET a mis en place un système d'alerte à la population, rapide et efficace, capable de lancer des alertes par le biais du téléphone
Ce service d'alerte est mis en place pour informer rapidement et personnellement tous les foyers mais aussi les commerces et établissements professionnels installés sur le territoire de la commune en cas de risques majeurs (ex. : dégradations climatiques pouvant entraîner des inondations, des urgences de santé publique, des incidents industriels, ...).

Face à l'enjeu d'une telle démarche, il est primordial de disposer d'une base de données téléphoniques la plus complète possible. Aussi, nous vous remercions de compléter le formulaire d'inscription volontaire ci-dessous.

Quand la situation l'imposera, il vous sera adressé, directement sur votre téléphone, un message vous informant de la situation.

Lors du dernier épisode pluvieux des dysfonctionnements ont été constatés :
- pas de confirmation de réception du message en appuyant sur la touche 1
(écouter le message jusqu'à la fin pour pouvoir valider)
- pas de mise à jour au niveau de tout changement de numéro de téléphone

Aussi pour avoir la certitude que l'information a été reçue par le plus grand nombre merci :

- **d'appuyer sur la touche 1**
- **de compléter la fiche de renseignements en mairie pour une mise à jour optimale**

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Inscription au système d'alerte à la population
Fiche recueil renseignements

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Vous pouvez inscrire plusieurs n° de téléphone ou de mobile

*

*

*

Canet le,

Signature

Comme prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment auprès de :
La Mairie de Canet, 1 Route de Raissac 11200 CANET
☎ *04.68.43.81.42 – Messagerie : secretariat@canet-aude.fr*